



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/65/16
17 octobre 2011

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITE EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Soixante-cinquième réunion
Bali, Indonésie, 13 – 17 novembre 2011

**AMENDEMENTS AU PROGRAMME DE TRAVAIL DU PNUE
POUR L'ANNEE 2011**

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT DU FONDS

1. Le PNUE demande l'approbation du Comité exécutif pour des amendements de son programme de travail de 2011 d'une valeur de 590 961 \$US, plus des coûts d'appui d'agence de 3 250 \$US. La soumission est jointe au présent document.

2. Le tableau 1 ci-après présente les activités proposées dans le programme de travail du PNUE:

Pays	Activité/Projet	Montant demandé (\$US)	Montant recommandé (\$US)
SECTION A : ACTIVITÉS RECOMMANDÉES POUR APPROBATION GÉNÉRALE			
A1. Renouvellement de projets de renforcement des institutions			
Cameroun	Renforcement des institutions (phase VIII)	139 532	139 532
Tchad	Renforcement des institutions (phase V)	60 000	60 000
Niger	Renforcement des institutions (phase VIII)	64 828	64 828
Panama	Renforcement des institutions (phase V)	149 500	149 500
Sénégal	Renforcement des institutions (phase IX)	152 101	152 101
	Total partiel pour A1:	565 961	565 961
A2 : Assistance technique:			
Trinité-et-Tobago	Assistance technique pour l'élimination de l'usage du bromure de méthyle	25 000	25 000
	Total partiel pour A2:	25 000	25 000
	Total partiel pour A1 et A2:	590 961	565 961
Coûts d'appui d'agence (nul pour le renforcement des institutions et 13 % pour les autres activités):		3 250	3 250
Total:		594 211	594 211

*Projet à examiner individuellement ou en suspens

SECTION A: ACTIVITÉS RECOMMANDÉES POUR APPROBATION GÉNÉRALE

A1. Projets de renouvellement du renforcement des institutions

- a) Cameroun (phase VIII) : 139 532 \$US
- b) Tchad (phase V) : 60 000 \$US
- c) Niger (phase VIII) : 64 828 \$US
- d) Panama (phase V) : 149 500 \$US
- e) Sénégal (phase IX) : 152 100 \$US

Description du projet

3. Le PNUE présente des demandes de renouvellement du renforcement des institutions pour les pays ci-dessus. La description des demandes pour ces pays est fournie à l'annexe I au présentes.

Observations du Secrétariat

4. Le Secrétariat du Fonds a examiné les rapports finaux et les plans d'action pour le renforcement des institutions présentés par le PNUE au nom du Cameroun, du Tchad, du Niger, du Panama et du Sénégal en utilisant le nouveau modèle pour le renforcement des institutions approuvé à la décision 61/43 et a constaté que ces pays ont respecté les objectifs d'élimination du Protocole de Montréal pour les CFC,

le tétrachlorure de carbone et les halons. Le Secrétariat a effectué son examen en tenant compte des décisions 59/17, 59/47 b) et plus particulièrement de la décision 61/43, dans laquelle le Comité exécutif a décidé de « maintenir le financement du soutien au renforcement des institutions aux niveaux actuels, et de renouveler les projets de renforcement des institutions pour la période complète de deux ans à partir de la 61^e réunion ».

Recommandation du Secrétariat

5. Le Secrétariat du Fonds recommande l'approbation générale des demandes de renforcement des institutions pour le Cameroun, le Tchad, le Niger, le Panama et le Sénégal au niveau de financement indiqué dans le tableau 1 du présent document. Le Comité exécutif pourrait souhaiter faire part des commentaires joints à l'annexe II aux présentes aux gouvernements concernés.

A2: Assistance technique

Trinité-et-Tobago: Assistance technique pour l'élimination de l'usage du bromure de méthyle: 25 000 \$US

Description du projet

6. Au nom du Gouvernement de Trinité-et-Tobago, le PNUE a soumis à l'examen du Comité exécutif à sa 65^e Réunion un programme d'assistance technique visant l'élimination de l'usage du bromure de méthyle (BM) à Trinité-et-Tobago, pour un coût de 25 000 \$US plus des coûts d'appui d'agence de 3 250 \$US. La consommation de référence du BM est établie à 1,7 tonne PAO.

7. Trinité-et-Tobago a utilisé de petites quantités de BM pour la fumigation de sol et de structures. Le Gouvernement a facilité des réductions graduelles de la consommation de BM par une campagne volontaire auprès des importateurs, ce qui explique que la consommation de BM en 2010 n'a été que de 0,17 tonne PAO. Toutefois, la consommation restante de BM est destinée à la fumigation de certaines structures pour laquelle l'applicabilité de solutions de rechange est actuellement incertaine. D'autre part, il n'y a aucune garantie concernant la permanence de l'élimination de BM obtenue jusqu'ici.

8. Le programme d'assistance technique prévoit les principales activités suivantes : examen de la législation en vigueur régissant le contrôle et l'usage du BM; renforcement des lois et règlements pertinents; suivi et surveillance accrus; formation des principales parties prenantes à l'utilisation de technologies de rechange potentielles et application de pratiques intégrées de lutte contre les organismes nuisibles; éducation et sensibilisation; et renforcement des capacités, incluant le lancement d'une politique sous-régionale sur le bromure de méthyle pour la sous-région des Caraïbes. La durée d'exécution du projet est de 12 mois.

Observations du Secrétariat

9. Le Secrétariat a constaté qu'un projet similaire d'assistance technique pour l'élimination totale du bromure de méthyle à Trinité-et-Tobago avait été approuvé à la 49^e Réunion, que le Gouvernement du Canada devait exécuter à titre d'assistance bilatérale, avec un financement de 30 000 \$US. Des retards dans la signature de l'accord de projet avec le pays ont entraîné des retards dans la mise en œuvre du projet, qui a été annulé en conséquence à la 58^e Réunion, avec le solde des fonds remboursé au Comité exécutif. Compte tenu de ces circonstances, le Secrétariat a demandé des explications au PNUE sur le changement des conditions depuis l'annulation du premier projet et pour déterminer si le Gouvernement s'est engagé à mettre en œuvre rapidement le nouveau projet.

10. Le Secrétariat a aussi noté que, alors que la consommation de référence de BM de Trinité-et-Tobago est de 1,7 tonne PAO, les quantités de BM consommé indiquées par le Gouvernement depuis 2002 en vertu de l'Article 7 ont été très faibles et ont baissé durant la période 2005 – 2008, avec une légère hausse en 2009. Des questions ont également été soulevées sur les objectifs de l'assistance technique et sur leurs rapports avec les résultats indiqués dans la proposition, ainsi que sur la justification de la nécessité d'un tel projet alors que le pays est déjà en conformité totale et que la proposition n'indique aucune raison impérieuse pour expliquer la nécessité d'une telle assistance. Le Secrétariat a souligné en outre que le financement demandé, s'il était approuvé, constituera une assistance finale pour l'élimination du BM dans le pays, et qu'aucun autre financement ne serait accordé à cette fin à l'avenir.

11. Le PNUE a fourni au Secrétariat les renseignements demandés, et a expliqué que cette assistance apporterait au pays la capacité requise pour assurer que le peu de consommation qui reste serait éliminé d'ici 2015. L'agence a également indiqué que, bien que l'assistance demandée vise surtout les usages réglementés du BM (c'est-à-dire autres que des applications de quarantaine et des applications préalables à l'expédition (QPS)), elle permettra au pays d'inclure en même temps, de manière efficace par rapport au coût, des questions liées au QPS, application dans laquelle la consommation de BM est très importante pour un pays insulaire comme Trinité-et-Tobago. Le PNUE a également soumis un tableau montrant en détail les activités et les résultats liés au projet. À l'issue d'autres discussions et une fois examinés les renseignements fournis, le Secrétariat a indiqué que les informations supplémentaires apportaient des explications satisfaisantes aux observations formulées.

Recommandation du Secrétariat

12. Le Secrétariat du Fonds recommande l'approbation générale du programme d'assistance technique pour l'élimination de l'usage du bromure de méthyle à Trinité-et-Tobago, au niveau de financement indiqué dans le Tableau 1 du présent document, étant entendu qu'aucun autre financement ne sera accordé à l'avenir pour des activités liées au bromure de méthyle dans le pays.

Annexe I

PROPOSITIONS DE PROJETS DE RENFORCEMENT DES INSTITUTIONS

Cameroun : Renouvellement du renforcement des institutions

Sommaire du projet et profil du pays		
Agence d'exécution		PNUE
Sommes déjà approuvées pour le renforcement des institutions (\$US) :		
Phase I :	Nov.-93	161 000
Phase II :	Mai-97	107 000
Phase III :	Juillet-99	107 000
Phase IV :	Déc.-03 & déc.-04	139 532
Phase V :	Nov.-05	139 532
Phase VI :	Nov.-07	139 532
Phase VII :	Nov.-09 & avril-10	139 532
	Total :	933 128
Somme demandée pour le renouvellement (phase VIII) (\$US) :		139 532
Somme recommandée pour l'approbation de la phase VIII (\$US) :		139 532
Coûts d'appui de l'agence (\$US) :		0
Coût total de la phase VIII du renforcement des institutions pour le Fonds multilatéral (\$US) :		139 532
Date de l'approbation du programme de pays :		1993
Date de l'approbation du plan de gestion de l'élimination des HCFC :		2011
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO) :		
a) Groupe I de l'annexe A (CFC) (moyenne de 1995-1997)		256,9
b) Groupe II de l'annexe A (halons) (moyenne de 1995-1997)		2,4
c) Groupe II de l'annexe B (tétrachlorure de carbone) (moyenne de 1998-2000)		0,0
d) Groupe III de l'annexe B (trichloro-1,1,1 éthane) (moyenne de 1998-2000)		8,2
e) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne de 1995-1998)		18,1
Consommation la plus récente de SAO (2010) (tonnes PAO) déclarée en vertu de l'article 7 :		
a) Groupe I de l'annexe A (CFC)		-6,0
b) Groupe II de l'annexe A (halons)		0,0
c) Groupe II de l'annexe B (tétrachlorure de carbone)		0,0
d) Groupe III de l'annexe B (trichloro-1,1,1 éthane)		0,0
e) Annexe E (bromure de méthyle)		0,0
f) Groupe I de l'annexe C (HCFC)		73,4
	Total :	67,4
Année des données de mise en œuvre du programme de pays :		2010
Somme approuvée pour les projets (en date de juillet 2011) (\$US) :		8 335 996
Somme décaissée (en date de décembre 2010) (\$US) :		6 927 969
SAO à éliminer (en date de juillet 2011) (tonnes PAO) :		732,6
SAO éliminées (en date de décembre 2010) (tonnes PAO) :		696,0

1. **Sommaire des activités et des sommes approuvées par le Comité exécutif :**

Sommaire des activités	Sommes approuvées (\$US)
a) Projets d'investissement :	6 249 086
b) Renforcement des institutions :	933 128
c) Préparation de projet, assistance technique, formation et autres activités ne portant pas sur des investissements :	1 153 782
	Total :
	8 335 996

Rapport périodique

2. Les activités réalisées dans le contexte du projet de renforcement des institutions (RI) pour le Cameroun pendant les années 2009 et 2010 ont été satisfaisantes. Le principal objectif du projet de RI pour cette période consistait à réaliser et à assurer la pérennité de l'élimination totale des principales SAO, y compris les CFC d'ici le 1^{er} janvier 2010, principalement au moyen d'activités de l'unité nationale d'ozone (UNO), telles que :

- a) Activités de sensibilisation du public, notamment par la télévision et la radio, la production de matériaux de sensibilisation, les activités réalisées chaque année pendant la commémoration de la Journée de l'ozone et des contacts établis avec les décideurs;
- b) Diffusion de l'information sur les nouvelles technologies et les produits de remplacement des SAO;
- c) Promotion et coordination des activités d'élimination indiquées dans le programme de pays;
- d) Application du système d'autorisation et de la législation concernant les SAO, notamment le bromure de méthyle, les halons, les solvants, etc.;
- e) Suivi et évaluation de l'avancement de la mise en œuvre des activités d'élimination des SAO;
- f) Organisation, mise en œuvre et suivi des activités de formation dans le cadre du plan de gestion de l'élimination finale (PGEF);
- g) Liaison entre le gouvernement et les organisations internationales concernées (Secrétariat du Fonds multilatéral, Secrétariat de l'ozone, agences d'exécution, etc.);
- h) Communication des données de consommation au Secrétariat de l'ozone, conformément aux exigences de communication des données visées à l'article 7 du Protocole de Montréal avant le 30 septembre (si possible avant le 30 juin) de chaque année pour les données de l'année précédente;
- i) Faire rapport sur l'avancement de la mise en œuvre du programme de pays au Secrétariat du Fonds avant le 1^{er} mai de chaque année pour ce qui concerne les données de l'année écoulée.

Plan d'action

3. Le principal objectif du projet de RI pour les deux prochaines années (2012 et 2013) consiste à maintenir la conformité avec l'élimination totale des CFC, halons et autres substances, et à garantir le gel de la consommation de HCFC, comme le demande le Protocole de Montréal. Les principales activités seront les suivantes :

- a) Garantir la pérennité des activités de l'Unité d'ozone;
- b) Poursuivre la diffusion des informations et la sensibilisation à l'intention des décideurs parties prenantes et du grand public;

- c) Coordonner la mise en œuvre des activités du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH);
- d) Faciliter l'application des mesures de réglementation afin d'empêcher les importations et l'utilisation des SAO conformément aux règlements harmonisés sur les SAO;
- e) Rassembler les données et les communiquer au Secrétariat de l'ozone, et faire rapport au Secrétariat du Fonds multilatéral sur l'avancement du programme de pays.

TCHAD : Renouvellement du renforcement des institutions

Sommaire du projet et profil du pays		
Agence d'exécution		PNUE
Sommes déjà approuvées pour le renforcement des institutions (\$US) :		
Phase I :	Juillet-98	60 000
Phase II :	Déc.-04	60 000
Phase III :	Nov.-06	60 000
Phase IV :	Nov.-08	60 000
	Total :	240 000
Somme demandée pour le renouvellement (phase V) (\$US) :		60 000
Somme recommandée pour l'approbation de la phase V (\$US) :		60 000
Coûts d'appui de l'agence (\$US) :		0
Coût total de la phase V du renforcement des institutions pour le Fonds multilatéral (\$US) :		60 000
Date de l'approbation du programme de pays :		1998
Date de l'approbation du plan de gestion de l'élimination des HCFC :		2010
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO) :		
a) Groupe I de l'annexe A (CFC) (moyenne de 1995-1997)		34,6
b) Groupe II de l'annexe A (halons) (moyenne de 1995-1997)		0,0
c) Groupe II de l'annexe B (tétrachlorure de carbone) (moyenne de 1998-2000)		0,0
d) Groupe III de l'annexe B (trichloro-1,1,1 éthane) (moyenne de 1998-2000)		0,0
e) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne de 1995-1998)		0,0
Consommation la plus récente de SAO (2010) (tonnes PAO) déclarée en vertu de l'article 7 :		
a) Groupe I de l'annexe A (CFC)		0,0
b) Groupe II de l'annexe A (halons)		0,0
c) Groupe II de l'annexe B (tétrachlorure de carbone)		0,0
d) Groupe III de l'annexe B (trichloro-1,1,1 éthane)		0,0
e) Annexe E (bromure de méthyle)		0,0
f) Groupe I de l'annexe C (HCFC)		6,2
	Total :	6,2
Année des données de mise en œuvre du programme de pays :		2010
Somme approuvée pour les projets (en date de juillet 2011) (\$US) :		1 565 748
Somme décaissée (en date de décembre 2010) (\$US) :		1 117 179
SAO à éliminer (en date de juillet 2011) (tonnes PAO) :		34,6
SAO éliminées (en date de décembre 2010) (tonnes PAO) :		34,7

4. Sommaire des activités et des sommes approuvées par le Comité exécutif :

Sommaire des activités	Sommes approuvées (\$US)
a) Projets d'investissement :	309 000
b) Renforcement des institutions :	240 000
c) Préparation de projet, assistance technique, formation et autres activités ne portant pas sur des investissements :	1 016 748
Total	1 565 748

Rapport périodique

5. Les activités réalisées dans le contexte du projet de renforcement des institutions pour le Tchad pendant la période 2009 à 2010 ont été satisfaisantes. Les principaux objectifs étaient :

- a) Apporter une aide aux techniciens en réfrigération pour la récupération et le recyclage des frigorigènes;
- b) Rassembler les données concernant les quantités de CFC récupérées;
- c) Évaluer les résultats des techniciens en réfrigération à l'issue des ateliers de formation sur la récupération et le recyclage, et sur la conversion des CFC vers les hydrocarbures;
- d) Veiller à la bonne exécution du projet concernant la conversion vers les hydrocarbures;
- e) Rassembler les données visées à l'article 7 dans tout le pays avec le soutien des centres de liaison dans les régions;
- f) Prendre part à la formation dans le secteur de la réfrigération et aux réunions des associations de techniciens en réfrigération;
- g) Assurer le suivi de l'utilisation des appareils et du matériel distribués aux techniciens en réfrigération;
- h) Organiser des travaux de recherche et des études sur l'efficacité de la réglementation des importations de SAO.

6. L'Unité nationale d'ozone se trouve au Ministère de l'environnement et collabore avec diverses institutions gouvernementales, parties prenantes et organisations concernées par les questions relatives à la protection de la couche d'ozone.

Plan d'action

7. Il est prévu au cours des deux prochaines années de viser les objectifs suivants pour l'élimination des SAO au Tchad :

- a) Maintenir l'élimination de 100 pour cent de SAO;
- b) Accélérer le processus d'adaptation aux technologies de remplacement;
- c) Renforcer les mesures réglementaires et législatives afin d'empêcher les importations et l'utilisation des SAO;
- d) Renforcer les capacités des structures gouvernementales chargées des mesures de réglementation, comme par exemple les contrôles douaniers aux postes frontières;
- e) Étendre la formation pour les bonnes pratiques à des techniciens en réfrigération supplémentaires;
- f) Faciliter la mise en œuvre du PGEH et veiller à la coordination et au suivi des activités

approuvées;

- g) Mener une campagne de sensibilisation sur la protection de la couche d'ozone destinée aux décideurs, aux diverses parties prenantes et au public;
- h) Présenter des rapports annuels sur les données et sur la mise en œuvre du programme de pays au Secrétariat de l'ozone et au Secrétariat du Fonds multilatéral.

NIGER : Renouvellement du renforcement des institutions

Sommaire du projet et profil du pays		
Agence d'exécution		PNUE
Sommes déjà approuvées pour le renforcement des institutions (\$US) :		
Phase I :	Déc.-94	74 800
Phase II :	Nov.-98	50 000
Phase III :	Mars-01	50 000
Phase IV :	Déc.-03	64 827
Phase V :	Nov.-05	64 827
Phase VI :	Nov.-07	64 827
Phase VII :	Nov.-09 & Av.-10	64 828
Total :		434 109
Somme demandée pour le renouvellement (phase VIII) (\$US) :		64 828
Somme recommandée pour l'approbation de la phase VIII (\$US) :		64 828
Coûts d'appui de l'agence (\$US) :		0
Coût total de la phase VII du renforcement des institutions pour le Fonds multilatéral (\$US) :		64 828
Date de l'approbation du programme de pays :		1994
Date de l'approbation du plan de gestion de l'élimination des HCFC :		Pas encore présenté
Consommation la plus récente des substances réglementées (tonnes PAO):		
a) Groupe I de l'annexe A (CFC) (moyenne de 1995-1997)		32,0
b) Groupe II de l'annexe A (halons) (moyenne de 1995-1997)		0,0
c) Groupe II de l'annexe B (tétrachlorure de carbone) (moyenne de 1998-2000)		0,0
d) Groupe III de l'annexe B (trichloro-1,1,1 éthane) (moyenne de 1998-2000)		0,0
e) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne de 1995-1998)		0,0
Consommation la plus récente de SAO (2009) (tonnes PAO) déclarée en vertu de l'article 7 :		
a) Groupe I de l'annexe A (CFC)		1,7
b) Groupe II de l'annexe A (halons)		0,0
c) Groupe II de l'annexe B (tétrachlorure de carbone)		0,0
d) Groupe III de l'annexe B (trichloro-1,1,1 éthane)		0,0
e) Annexe E (bromure de méthyle)		0,0
f) Groupe I de l'annexe C (HCFC)		36,3
Total :		38,0
Année des données de mise en œuvre du programme de pays :		2010
Somme approuvée pour les projets (en date de juillet 2011) (\$US) :		1 288 414
Somme décaissée (en date de décembre 2010) (\$US) :		1 053 400
SAO à éliminer (en date de juillet 2011) (tonnes PAO) :		37,8
SAO éliminées (en date de décembre 2010) (tonnes PAO) :		37,8

8. Sommaire des activités et des sommes approuvées par le Comité exécutif :

Sommaire des activités	Sommes approuvées (\$US)
a) Projets d'investissement :	184 000
b) Renforcement des institutions :	434 109
c) Préparation de projet, assistance technique, formation et autres activités ne portant pas sur des investissements :	670 305
Total :	1 288 414

Rapport périodique

9. Les activités réalisées dans le contexte du projet de renforcement des institutions (RI) pour le Niger pendant les années 2010 et 2011 ont été satisfaisantes. Le principal objectif du projet de RI pour cette période consistait à réaliser et à assurer la pérennité de l'élimination totale des principales SAO, y compris les CFC d'ici le 1^{er} janvier 2010, principalement au moyen d'activités de l'unité nationale d'ozone (UNO), telles que :

- a) Activités de sensibilisation du public, notamment par la télévision et la radio, la production de matériaux de sensibilisation, les activités réalisées chaque année pendant la commémoration de la Journée de l'ozone et des contacts établis avec les décideurs;
- b) Diffusion de l'information sur les nouvelles technologies et les produits de remplacement des SAO;
- c) Promotion et coordination des activités d'élimination indiquées dans le programme de pays;
- d) Mise en application du système d'autorisation et de la législation concernant les SAO, notamment le bromure de méthyle, les halons, les solvants, etc.;
- e) Suivi et évaluation de l'avancement de la mise en œuvre des activités d'élimination des SAO;
- f) Organisation, mise en œuvre et suivi des activités de formation dans le cadre du PGEF;
- g) Liaison entre le gouvernement et les organisations internationales concernées (Secrétariat du Fonds multilatéral, Secrétariat de l'ozone, agences d'exécution, etc.);
- h) Communication des données de consommation au Secrétariat de l'ozone, conformément aux exigences de communication des données visées à l'article 7 du Protocole de Montréal avant le 30 septembre (si possible avant le 30 juin) de chaque année pour les données de l'année précédente;
- i) Faire rapport sur l'avancement de la mise en œuvre du programme de pays au Secrétariat du Fonds avant le 1^{er} mai de chaque année pour ce qui concerne les données de l'année écoulée.

Plan d'action

10. Le principal objectif du projet de RI pour les deux prochaines années (2012-2013) consiste à maintenir la conformité avec l'élimination totale des CFC, halons et autres substances, et à garantir le gel de la consommation de HCFC, comme le demande le Protocole de Montréal. Les principales activités seront les suivantes :

- a) Garantir la pérennité des activités de l'Unité d'ozone;
- b) Poursuivre la diffusion de l'information et la sensibilisation à l'intention des décideurs parties prenantes et du grand public;
- c) Coordonner la mise en œuvre des activités du PGEH;
- d) Faciliter l'application des mesures de réglementation afin d'empêcher les importations et l'utilisation des SAO conformément aux règlements harmonisés sur les SAO;
- e) Rassembler les données et les communiquer au Secrétariat de l'ozone, et faire rapport au Secrétariat du Fonds multilatéral sur l'avancement du programme de pays.

Panama : Renouvellement du renforcement des institutions

Sommaire du projet et profil du pays		
Agence d'exécution :		PNUE
Sommes déjà approuvées pour le renforcement des institutions (\$US)		
	Phase I :	Juin-93 172 500
	Phase II :	Juil.-00 115 000
	Phase III :	Nov.-02 149 500
	Phase IV :	Déc.-04 149 500
	Total :	586 500
Somme demandée pour le renouvellement (phase V) (\$US) :		149 500
Somme recommandée pour l'approbation de la phase V (\$US) :		149 500
Coûts d'appui de l'agence (\$US) :		0
Coût total de la phase V du renforcement des institutions pour le Fonds multilatéral (\$US) :		149 500
Date de l'approbation du programme de pays :		1993
Date de l'approbation du plan de gestion de l'élimination des HCFC :		Présenté à la 65 ^e réunion
Consommation la plus récente des substances réglementées (tonnes PAO):		
a)	Groupe I de l'annexe A (CFC) (moyenne de 1995-1997)	384,1
b)	Groupe II de l'annexe A (halons) (moyenne de 1995-1997)	0,0
c)	Groupe II de l'annexe B (tétrachlorure de carbone) (moyenne de 1998-2000)	0,0
d)	Groupe III de l'annexe B (trichloro-1,1,1 éthane) (moyenne de 1998-2000)	0,0
e)	Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne de 1995-1998)	0,0
Consommation la plus récente de SAO (2010) (tonnes PAO) déclarée en vertu de l'article 7 :		
a)	Groupe I de l'annexe A (CFC)	0,0
b)	Groupe II de l'annexe A (halons)	0,0
c)	Groupe II de l'annexe B (tétrachlorure de carbone)	0,0
d)	Groupe III de l'annexe B (trichloro-1,1,1 éthane)	0,0
e)	Annexe E (bromure de méthyle)	0,0

Sommaire du projet et profil du pays	
f) Groupe I de l'annexe C (HCFC)	24,6
Total :	24,6
Année des données de mise en œuvre du programme de pays :	2010
Somme approuvée pour les projets (en date de juillet 2011) (\$US) :	2 980 613
Somme décaissée (en date de décembre 2010) (\$US) :	2 376 253
SAO à éliminer (en date de juillet 2011) (tonnes PAO) :	239,9
SAO éliminées (en date de décembre 2010) (tonnes PAO) :	239,8

11. Sommaire des activités et sommes approuvées par le Comité exécutif :

Sommaire des activités	Sommes approuvées (\$US)
a) Projets d'investissement :	1 437 448
b) Renforcement des institutions :	586 500
c) Préparation de projet, assistance technique, formation et autres activités ne portant pas sur des investissements :	956 665
Total :	2 980 613

Rapport périodique

12. L'Unité nationale d'ozone a mis au point diverses activités, telles que élimination totale des CFC, mise en œuvre du système d'autorisation et de quotas, révision des lois applicables, formation des inspecteurs des douanes et des techniciens des secteurs de la réfrigération et de la climatisation, inspections inopinées effectuées sur les expéditions de SAO dans les ports, déclarations en temps utile aux secrétariats des données concernant la consommation de SAO, achat d'appareils à gaz pur ou mélangés pour les laboratoires en douane, coordination et information des importateurs de SAO, y compris à propos des équipements, plusieurs activités menées dans le cadre de la Journée internationale de l'ozone, présentations réalisées dans les écoles, formation des enseignants pour la mise en œuvre du dossier d'information « Ozzy Ozone », conclusion du PGEH et approbation prochaine du processus.

Plan d'action

13. Attribution de quotas et de quotas d'importation pour les HCFC, élimination de la consommation de R-141B, inclure la zone franche de Colón dans le système d'autorisation, préparer et assurer la cohésion du programme de formation pratique destiné aux inspecteurs des douanes et effectuer des inspections périodiques des expéditions de HCFC, rédiger et appliquer des lois pour contrôler les HCFC, mettre au point des programmes de formation destinés aux agents des douanes, aux techniciens en réfrigération et climatisation et aux enseignants, et tenir au courant les importateurs des nouvelles mesures utilisées pour l'attribution des quotas d'importation de HCFC, établir une coordination avec les ré-exportateurs de la Zone franche de Colón, entreprendre des activités promotionnelles avec les écoles, les universités et les organisations non gouvernementales (ONG), former des commissionnaires en douane, mettre au point une base de données pour la réglementation en temps utile des HCFC, mettre au point les premières activités du PGEH en vue de pérenniser la consommation de référence.

SÉNÉGAL : Renouveaulement du renforcement des institutions

Sommaire du projet et profil du pays		
Agence d'exécution :		PNUE
Sommes déjà approuvées pour le renforcement des institutions (\$US) :		
	Phase I :	Nov.-93 175 000
	Phase II :	Nov.-97 117 000
	Phase III :	Nov.-99 117 000
	Phase IV :	Mars-02 152 100
	Phase V :	Déc.-03 152 100
	Phase VI :	Nov.-05 152 100
	Phase VII :	Nov.-07 152 100
	Phase VIII :	Nov.-09 & Av.-10 152 101
	Total :	1 169 501
Somme demandée pour le renouvellement (phase IX) (\$US) :		152 101
Somme recommandée pour l'approbation de la phase IX (\$US) :		152 101
Coûts d'appui de l'agence (\$US) :		0
Coût total de la phase IX du renforcement des institutions pour le Fonds multilatéral (\$US) :		152 101
Date de l'approbation du programme de pays :		1993
Date de l'approbation du plan de gestion de l'élimination des HCFC :		Présenté à la 65 ^e réunion
Consommation la plus récente des substances réglementées (tonnes PAO):		
a)	Groupe I de l'annexe A (CFC) (moyenne de 1995-1997)	155,8
b)	Groupe II de l'annexe A (halons) (moyenne de 1995-1997)	0,0
c)	Groupe II de l'annexe B (tétrachlorure de carbone) (moyenne de 1998-2000)	0,0
d)	Groupe III de l'annexe B (trichloro-1,1,1 éthane) (moyenne de 1998-2000)	0,0
e)	Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne de 1995-1998)	53,2
Consommation la plus récente de SAO (2010) (tonnes PAO) déclarée en vertu de l'article 7 :		
a)	Groupe I de l'annexe A (CFC)	0,0
b)	Groupe II de l'annexe A (halons)	0,0
c)	Groupe II de l'annexe B (tétrachlorure de carbone)	0,0
d)	Groupe III de l'annexe B (trichloro-1,1,1 éthane)	0,0
e)	Annexe E (bromure de méthyle)	0,0
f)	Groupe I de l'annexe C (HCFC)	37,5
	Total :	37,5
Année des données de mise en œuvre du programme de pays :		2010
Somme approuvée pour les projets (en date de juillet 2011) (\$US) :		2 467 926
Somme décaissée (en date de décembre 2010) (\$US) :		2 087 308
SAO à éliminer (en date de juillet 2011) (tonnes PAO) :		192,7
SAO éliminées (en date de décembre 2010) (tonnes PAO) :		122,3

14. Sommaire des activités et sommes approuvées par le Comité exécutif :

Sommaire des activités	Sommes approuvées (\$US)
a) Projets d'investissement :	417 945
b) Renforcement des institutions :	1 169 501
c) Préparation de projet, assistance technique, formation et autres activités ne portant pas sur des investissements :	880 480
Total	2 467 926

Rapport périodique

15. Les activités réalisées dans le contexte du projet de renforcement des institutions (RI) pour le Sénégal pendant les années 2009 et 2010 ont été satisfaisantes. Le principal objectif du projet de RI pour

cette période consistait à réaliser et à assurer la pérennité de l'élimination totale des principales SAO, y compris les CFC d'ici le 1^{er} janvier 2010, principalement au moyen d'activités de l'unité nationale d'ozone, telles que :

- a) Activités de sensibilisation du public, notamment par la télévision et la radio, la production de matériaux de sensibilisation, les activités réalisées chaque année pendant la commémoration de la Journée de l'ozone et des contacts établis avec les décideurs;
- b) Diffusion de l'information sur les nouvelles technologies et les produits de remplacement des SAO;
- c) Promotion et coordination des activités d'élimination indiquées dans le programme de pays;
- d) Application du système d'autorisation et de la législation concernant les SAO;
- e) Suivi et évaluation de l'avancement de la mise en œuvre des activités d'élimination des SAO;
- f) Organisation, mise en œuvre et suivi des activités de formation dans le cadre du PGEF;
- g) Liaison entre le gouvernement et les organisations internationales concernées (Secrétariat du Fonds multilatéral, Secrétariat de l'ozone, agences d'exécution, etc.);
- h) Communication des données de consommation au Secrétariat de l'ozone, conformément aux exigences de communication des données visées à l'article 7 du Protocole de Montréal avant le 30 septembre (si possible avant le 30 juin) de chaque année pour les données de l'année précédente;
- i) Faire rapport sur le déroulement de la mise en œuvre du programme de pays au Secrétariat du Fonds avant le 1^{er} mai de chaque année pour ce qui concerne les données de l'année écoulée.

Plan of action

16. Le principal objectif du projet de RI pour les deux prochaines années (2012-2013) consiste à maintenir la conformité avec l'élimination totale des CFC, halons et autres substances, et à garantir le gel de la consommation de HCFC, comme le demande le Protocole de Montréal. Les principales activités seront les suivantes :

- a) Garantir la pérennité des activités de l'Unité d'ozone;
- b) Poursuivre la diffusion de l'information et la sensibilisation à l'intention des décideurs parties prenantes et du grand public;
- c) Coordonner la mise en œuvre des activités du PGEH;
- d) Faciliter l'application des mesures de réglementation afin d'empêcher les importations et l'utilisation des SAO conformément aux règlements harmonisés sur les SAO;
- e) Rassembler les données et les communiquer au Secrétariat de l'ozone, et faire rapport sur le déroulement du programme de pays au Secrétariat du Fonds multilatéral.

Annexe II

POINTS DE VUE EXPRIMÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF CONCERNANT LES PROJETS DE RENOUVELLEMENT DU RENFORCEMENT DES INSTITUTIONS PROPOSÉS À LA 65^e RÉUNION

Cameroun

1. Le Comité exécutif a pris connaissance du rapport accompagnant la demande de renouvellement du renforcement des institutions pour le Cameroun et a pris note avec satisfaction que les données pour l'année 2010 déclarées par le pays au Secrétariat de l'ozone en vertu de l'article 7 révèlent que le pays a réalisé l'élimination complète des CFC et des halons avant l'échéance prévue de 2010. Par conséquent, le Comité exécutif espère que le Cameroun poursuivra la mise en oeuvre des activités d'élimination des SAO avec un vif succès au cours des deux prochaines années et qu'il maintiendra et améliorera ses niveaux de réduction de SAO actuels afin de respecter les mesures de réglementation de 2013 et de 2015 pour les HCFC.

Tchad

2. Le Comité exécutif a pris connaissance du rapport accompagnant la demande de renouvellement du renforcement des institutions pour le Tchad et a pris note avec satisfaction que les données pour l'année 2010 déclarées par le pays au Secrétariat de l'ozone en vertu de l'article 7 révèlent que le pays a réussi l'élimination complète des CFC conformément au Protocole de Montréal. Le Comité exécutif s'attend à ce que le Tchad réalise la mise en oeuvre son plan de gestion de l'élimination des HCFC avec un vif succès au cours des deux prochaines années.

Niger

3. Le Comité exécutif a pris connaissance du rapport accompagnant la demande de renouvellement du renforcement des institutions pour la République du Niger et a pris note avec satisfaction que les données pour l'année 2010 déclarées par le pays au Secrétariat de l'ozone en vertu de l'article 7 révèlent que le pays a réalisé l'élimination complète des CFC et des halons avant l'échéance prévue de 2010. Par conséquent, le Comité exécutif espère que la République du Niger poursuivra la mise en oeuvre des activités d'élimination des SAO avec un vif succès au cours des deux prochaines années, y compris les activités visant à assurer le respect des mesures de réglementation de 2013 et de 2015 pour les HCFC.

Panama

4. Le Comité exécutif a pris connaissance du rapport accompagnant la demande de projet de renouvellement du renforcement des institutions présenté pour le Panama et a pris note avec satisfaction que le pays a déclaré des données pour l'année 2010 en vertu de l'article 7 au Secrétariat de l'ozone et des données pour l'année 2010 relatives au programme de pays au Secrétariat du Fonds multilatéral. Le Comité exécutif reconnaît avec satisfaction que le Panama a atteint l'objectif de consommation nulle de CFC pour l'année 2010 en vertu du Protocole de Montréal. Le Comité exécutif a également pris note de l'engagement continu des hautes instances gouvernementales à soutenir toutes les activités nationales liées au Protocole de Montréal. Par conséquent, le Comité exécutif se dit confiant que le Panama maintiendra l'élimination des CFC et entreprendra des activités, tant au niveau des projets que des politiques, qui permettront au pays de respecter les prochains objectifs d'élimination des HCFC.

Sénégal

5. Le Comité exécutif a pris connaissance du rapport accompagnant la demande de renouvellement du renforcement des institutions pour le Sénégal et a pris note avec satisfaction que les données pour l'année 2010 déclarées par le pays au Secrétariat de l'ozone en vertu de l'article 7 révèlent que le pays a réalisé l'élimination complète des CFC et des halons avant l'échéance prévue de 2010. Par conséquent, le Comité exécutif espère que le Sénégal poursuivra la mise en oeuvre des activités d'élimination des SAO avec un vif succès au cours des deux prochaines années, y compris les activités visant à assurer le respect des mesures de réglementation de 2013 et de 2015 pour les HCFC.



**AMENDMENT TO
UNEP'S WORK PROGRAMME
2011**

**Presented to the
65th Meeting of the Executive Committee
of the Multilateral Fund for the Implementation
of the Montreal Protocol**

September 2011.

UNITED NATIONS ENVIRONMENT PROGRAMME

A. INTRODUCTION

1. UNEP's Work Programme 2011 was approved at the 62nd Meeting of the Executive Committee of the Multilateral Fund for the Implementation of the Montreal Protocol.
2. This document, as submitted for consideration to the 65th Meeting of the Executive Committee, represents an Amendment to that Work Programme.

B. SUMMARY OF THE WORK PROGRAMME AMENDMENT FOR 2011

3. Consistent with the Business Plan 2011-2014, this Amendment comprises funding requests for

- Support for the implementation of Institutional Strengthening projects in 5 countries;
- Two individual projects.¹

HCFC Phase-out Management Plans are also submitted for 15 countries to the 65th Executive Committee Meeting (not included in this Work Programme Amendment).

4. Details of the Work Programme Amendment and the total requested funding by project groups are presented in Table 1.
5. Summary of the Work Programme Amendment is presented in Table 2.

Table 1. Funding requests for annual tranches for ISP renewals and individual projects to be considered at the 65th Meeting of the Executive Committee

Country	Project title	Amount, US\$	PSC, US\$	Total requested amount, US\$
INDIVIDUAL PROJECT				
Trinidad and Tobago	Technical Assistance to Phase Out the Use of Methyl Bromide	25,000	3,250	28,250
<i>Sub-total for individual projects</i>		<i>25,000</i>	<i>3,250</i>	<i>28,250</i>
INSTITUTIONAL STRENGTHENING PROJECT RENEWALS (ISRs)				
Cameroon	Renewal of institutional strengthening project (Phase VIII)	139,532	0	139,532
Chad	Renewal of institutional strengthening project (Phase V)	60,000	0	60,000
Niger	Renewal of institutional strengthening project (Phase VIII)	64,828	0	64,828
Panama	Renewal of institutional strengthening project (Phase III)	149,500	0	149,500
Sénégal	Renewal of institutional strengthening project (Phase III)	152,101	0	152,101
<i>Sub-total for Institutional Strengthening Project Renewals</i>		<i>565,961</i>	<i>0</i>	<i>565,961</i>

Table 2. Summary of items submitted for consideration by the 65th Executive Committee meeting by group

¹ UNEP also submitted on behalf of the Czech Republic and in cooperation with UNIDO a PRP for Destruction: 'Strategy for disposal and destruction of ODSs for 4 LVCs in the Europe and Central Asia region'.

<i>Type of projects</i>	<i>Value in US</i>	<i>Project support costs in US\$</i>	<i>Total in US\$</i>
Sub-total for HPMP Project Preparation	0	0	0
Sub-total for Individual Projects	25,000	3,250	28,250
Sub-total for Institutional Strengthening Projects	565,961	0	565,961
Grand Total	590,961	3,250	594,211

C. PROJECT CONCEPTS for items to be submitted by UNEP

1. Title: *Requests for institutional strengthening renewals for (5 countries) Cameroon, Chad, Niger, Panama and Sénégal*

Background: Renewals of institutional strengthening projects (ISP) for the above-listed five countries are being requested in line with relevant decisions and guidelines of the Executive Committee.

These projects have been included in the UNEP 2011-2014 Business Plan.

Objectives: To assist the Governments of these Article 5 countries in building and strengthening their capacity for the implementation of the Montreal Protocol and its Amendments.

Activities and description: Individual documents for these projects – the terminal reports and the action plans - have been submitted to the Multilateral Fund Secretariat separately.

Time Frame: 24 months

<i>Per country cost:</i>	Country	US\$
	Cameroon	139,532
	Chad	60,000
	Niger	64,828
	Panama	149,500
	Sénégal	152,101
	Total requested amount	565,961

*Note: No project support costs are requested for institutional strengthening projects.

2. Title: **TRINIDAD AND TOBAGO: Technical Assistance to Phase Out the Use of Methyl Bromide**

Background: Historically, Trinidad and Tobago has used small amounts of methyl bromide in non-quarantine and pre-shipment (non-QPS) applications, including soils and structures. Through a voluntary initiative with importers, the Government has been able to facilitate gradual reductions of methyl bromide imported for these uses, so that in 2010 MB consumption was only 0.17 ODP tonnes, as compared with the baseline of 1.7 ODP tonnes. However, the remaining consumption is for certain structural fumigations for which the applicability of available alternatives is currently uncertain. Furthermore, there is no guarantee that some of the applications for which methyl bromide has been replaced will not return to using methyl bromide at some point in the future. Therefore, in order to facilitate the phase-out of the remaining methyl bromide non-QPS uses and ensure that the status of already phased-out non-QPS methyl bromide uses is sustained over time, a technical assistance project is required.

Objectives: Phase out remaining uses of Methyl Bromide in Trinidad and Tobago.

Activities: 1. Reduction of methyl bromide consumption

- Review of all existing legislation supporting methyl bromide control and use
- Strengthening and harmonisation of laws and regulations for the trade and use control of methyl bromide;
- Enhanced monitoring and surveillance;
- Application of integrated pest management practices;
- Require stricter compliance with entry requirements of methyl bromide from countries exporting methyl bromide to Trinidad and Tobago, and
- Education and awareness aimed at all stakeholders.

2. Capacity development including:

- Alternative technologies;
- Encourage greater collaboration with the University of the West Indies and the Regional Office of the Food and Agriculture Organisation (FAO) and other regional research institutions to build capacities in application of MB alternatives.
- Consider the application approaches to ISPM 15 standard that may result in increased demand for methyl bromide, and
- Encourage the sub-regional policy of having the Caribbean sub-region methyl bromide free and through the engagement of the regional intergovernmental institutions such as CARDI and the Inter-American Institute for Cooperation on Agriculture (IICA).

Description: The project outcome will be:

- a. Sustainable Phase out of 0.17 ODP tonnes of Methyl Bromide by 2015
- b. Detailed survey of Methyl Bromide use and project consumption (non-QPS) for 2015
- c. Trained personnel (private and public) through training and sensitization
- d. Streamlining of the legislation and related regulations on Methyl Bromide

Time Frame: December 2011 – November 2012

Cost: **Requested amount** **US\$ 25,000**
(Excluding project support cost)